

**REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira,  
**JEUDI 3 JUILLET 2025 à 20h15**  
Salle des Fêtes – Rue de Bordeaux

**PREAMBULE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE**

- Monsieur Olivier GALINAT – Conseiller aux Décideurs Locaux
- Les élus du Forum Municipal des Jeunes

**ORDRE DU JOUR : Session ordinaire**

0. Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation pour les marchés publics.

**INTERCOMMUNALITE**

1. Composition du nombre de sièges au Conseil Communautaire (Rapporteur : Monsieur le Maire)

**ADMINISTRATION GENERALE**

2. Convention de partenariat avec la Gendarmerie (Rapporteur : Monsieur le Maire)
3. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la Ville de Marans à l'IIBSN (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise) pour les opérations de fauchage (Rapporteur : Monsieur le Maire)
4. Remplacement agent territorial – Recrutement d'agent contractuel (Rapporteur : Monsieur le Maire)
5. Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale (Rapporteur : Madame Emmanuelle ROUBERTY-DELBANO)

**FINANCES – MARCHES PUBLICS – SUBVENTIONS**

6. Décision modificative n° 1 – Budget Principal (Rapporteur : Madame Anabelle LAFORGE)
7. Créances irrécouvrables – Demande d'admission en non-valeur (Rapporteur : Madame Anabelle LAFORGE)
8. Convention de financement de la RD 137 avec le Département de la Charente-Maritime – Aménagement de la Place Cognacq (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le Maire,



Jean-Marie BODIN